



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2025**

**CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 12 DI MARZU DI U 2025**

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 12 mars 2025 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

**ETAIENT PRESENTS :**

\*Mmes et MM. Muriel FAGNI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Marc SIMONI, Mario ZANNIER, Benoît CHAUDRON, Paul-André ACQUAVIVA, Ludovic SUSINI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

\*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;  
\*M. François SORBA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO ;  
\*M. Hervé VALDRIGHI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;  
\*Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;  
\*M. Don-Joseph LUCCIONI à Mme Muriel FAGNI ;  
\*M. Jean-Michel SAVELLI à Mme Christelle COMBETTE ;  
\*Mme Dominique DI MENZA à M. Mario ZANNIER  
\*M. Jean-Charles MARTINELLI à M. Ludovic SUSINI ;  
\*M. Gérard TAPIAS à M. Benoît CHAUDRON.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

\*Mmes et MM. Vannina CHIARELLI-LUZI, Georges MELA, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Christian COSTA, Pierre-Jean RUBINI, Carole LECCIA, Jacques COSTA, Jean TOMA.

**MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :**

\*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

**MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :**

\*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;  
\*M. le Préfet de Corse ;  
\*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;  
\*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;  
\*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

\*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;  
\*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;

\*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;  
\*M. Jean-Louis MORETTI, Responsable du pôle Ingénierie-Développement ;  
\*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

\*Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Au regard du nombre des membres présents et représentés, le quorum est atteint et le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Après avoir remercié les membres du conseil pour leur présence, Madame la présidente fait part des différents rapports figurant à l'ordre du jour en informant de l'ajout d'un nouveau rapport relatif à deux amendements complémentaires apportés au Guide des aides au tourisme 2022-2027 et souligne leur importance dans un contexte où le tourisme en Corse évolue de manière positive face à des enjeux majeurs d'équilibre, de structuration et de pérennisation.

A la suite de la désignation de Mme FAGNI comme secrétaire de séance, Mme la présidente soumet pour approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 10 février 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**2) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.**

Mme la présidente rappelle que comme chaque année et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de l'année écoulée doit impérativement être effectué avant le 30 juin de l'année suivante.

Conformément à ces mêmes dispositions, Mme la présidente quitte la salle pour céder la présidence de la séance à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA, élue à mains levées par les membres du conseil.

A la demande de cette dernière, M. PERALDI effectue une présentation du rapport relatif au Compte Financier Unique (CFU) qui constitue le document budgétaire se substituant au compte administratif et au compte de gestion en permettant d'unifier dans un seul document les informations financières, budgétaires et comptables de l'exercice exécuté.

M. PERALDI précise qu'en 2024, les dépenses globales réelles en Investissement et en Fonctionnement se sont élevées à 16 825 791,57 €. Les subventions et les actions de l'établissement en investissement et en fonctionnement représentent 64 % de ce montant ; les charges de personnel 30 % ; et les charges générales en investissement et en fonctionnement 6 %.

L'exécution 2024 de la section Investissement constatée dans le compte administratif est de 4 182 393,51 €.

Au niveau de la section Fonctionnement, celle-ci a été exécutée pour un montant global de 12 643 398,06 €.

Les crédits ouverts par la CdC pour les actions de fonctionnement ont été totalement consommés.

En 2024, les recettes globales réelles en Investissement et en Fonctionnement (hors opérations d'ordre), ont été de 16 718 612,39 €.

Les résultats de l'exercice 2024 font apparaître un excédent en investissement de 368 258 € et un déficit en fonctionnement de 475 437,18 €, compensés par les résultats cumulés des exercices précédents.

Le résultat de clôture cumulé à fin 2024 est de 2 133 240,05 € soit un excédent cumulé en crédits d'investissement de 607 537,25 € et un excédent cumulé en crédits de fonctionnement de 1 525 702,80 €. Ces excédents permettent le financement du besoin en trésorerie nécessaire à l'établissement durant les premiers mois de l'année.

Les membres du conseil approuvent le Compte Financier Unique de l'ATC pour l'exercice 2024.

Absentions (2) : Mme Christelle COMBETTE, M. Jean-Michel SAVELLI

Non-participation (2) : Mmes Angèle BASTIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

### **3) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ATC DE L'EXERCICE 2024.**

Mme la présidente, qui a rejoint la salle des débats, indique qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2024, tel qu'il est inscrit dans le compte financier unique.

Elle laisse la parole à M. PERALDI qui précise que le solde d'exécution de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 1 525 702,80 € à la fin d'année 2024. En raison de l'absence de restes à réaliser en recettes ou en dépenses d'investissement, il ne ressort aucun besoin de financement de la section d'investissement.

En tenant compte de ces éléments, il est proposé d'affecter le résultat constaté de 1 525 702,80 € de la section fonctionnement sur la ligne budgétaire R002, d'inscrire le solde d'exécution de la section d'investissement, soit 607 537,25 € sur la ligne budgétaire R001 et de reprendre ces résultats positifs au budget primitif 2025.

Les membres du conseil approuvent ce rapport.

Abstentions (2) : Mme Christelle COMBETTE, M. Jean-Michel SAVELLI.

### **4) ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2025.**

Mme la présidente rappelle que le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape de la construction budgétaire pour l'année 2025 qui sera présenté lors du conseil d'administration du 10 avril.

Elle indique que l'élaboration du budget annuel pour 2025, acte qui traduit en termes financiers la politique budgétaire de l'Agence du Tourisme de la Corse, sera réalisée dans un contexte financier contraint. Ce budget devra cependant permettre

poursuite de la dynamique budgétaire engagée avec pour objectif d'assurer les retombées économiques de l'activité touristique, principal moteur de l'économie corse aux effets d'entraînements économiques et sociaux avérés et quasi immédiats.

Les ressources en dotations issues de l'arbitrage budgétaire de la Collectivité de Corse pour l'année 2025 seront complétées des ressources propres de l'Agence.

Les objectifs, identiques à ceux des années précédentes, sont les suivants :

- Conciliation de l'activité touristique et de la protection des ressources dans un territoire fragile ;
- Positionnement différencié de la destination Corse dans son environnement concurrentiel, en tant que destination préservée et d'île verte en Méditerranée ;
- Augmentation des retombées économiques et sociales du tourisme tout en refusant les pressions d'un tourisme de masse, ce qui implique de poursuivre la désaisonnalisation et de maximiser la valeur ajoutée produite sur le territoire.

A la demande de Mme la présidente, M. PERALDI précise que la demande d'intervention budgétaire de l'Agence auprès de la Collectivité de Corse, afin de maintenir le financement nécessaire au soutien et à la régulation du pilier principal de l'économie corse qu'est le tourisme, tout en maîtrisant de manière responsable les dépenses et l'intervention publique, est de 16 310 900 € en autorisations de programme (AP) et en autorisations d'engagement (AE).

De ce montant, 10 560 900 €, soit 65 % des financements, seront alloués aux actions suivantes :

- 3 840 000 € en investissement, pour les actions relatives au guide des aides (2 840 000 €) et au dispositif des avances remboursables (1 000 000 €) ;
- 6 720 900 € en fonctionnement, destinés à la promotion de la destination, aux études et aux suivis conjoncturels, aux actions de partenariats avec les territoires mais aussi au soutien d'organisation d'événements et d'animations sur les territoires dès lors qu'ils sont en phase avec les objectifs stratégiques retenus et contribuent à une fréquentation désaisonnalisée.

Les 5 750 000 € restants, soit 35 % des financements, seront alloués aux charges générales de l'établissement, dont 4 950 000 € en frais de personnel, avec une évolution de 2 % pour prendre en charge les augmentations conventionnelles et 800 000 € en charges générales de fonctionnement (en baisse de 2% par rapport à l'année 2024).

Les membres du conseil prennent acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

## **5) AMENDEMENTS COMPLEMENTAIRES AU GUIDE DES AIDES AU TOURISME.**

Mme la présidente indique que ces amendements viennent compléter ceux présentés et approuvés lors du conseil d'administration du 10 février dernier. Ils ont pour objet de créer une mesure nouvelle qui viendra s'ajouter aux dispositifs du guide des aides, ainsi qu'une modification de la base éligible pour les investissements concernant les personnes en situation de handicap.

Mme la présidente cède ensuite la parole à M. MORETTI qui présente la nouvelle mesure 1.5 : Un tourisme fondé sur l'identité avec la charte de la langue corse et ses objectifs (augmenter la visibilité de la langue corse dans la société, faire de l'identité un élément de la compétitivité et de l'attractivité).

Il précise que le taux d'intervention pour les porteurs de projets publics et privés qui en seront les bénéficiaires ne pourra excéder 80% d'une dépense éligible maximum de 30 000€ pour l'aide au conseil, l'accompagnement et pour l'investissement.

Le second amendement concerne la modification du montant de la base éligible pour les investissements concernant des personnes en situation de handicap dans le cadre des projets structurants des territoires, selon la mesure 1.3. Le coût moyen estimé pour ces aménagements nécessaires à l'accessibilité et/ou à l'utilisation des équipements et installations pour les personnes en situation de handicap est généralement peu élevé. En conséquence, le montant minimum de dépenses est réduit de 25 000 € à 10 000 €.

A l'issue de cette présentation, les membres du conseil approuvent ce rapport à l'unanimité.

M. PERALDI effectue ensuite un point d'information sur les marchés publics publiées en 2024.

Avant de clore la séance, Mme la présidence remercie une nouvelle fois l'ensemble des administrateurs pour leur présence et leur mobilisation sans faille aux côtés de l'Agence.

La séance est levée à 15h35.

**La secrétaire de séance**



Muriel FAGNI

**La Présidente**



Angèle BASTIANI